



## La sélection des ressources

Par souci de lisibilité, ce sont ici les institutions qui sont présentées comme auteurs de ces ressources.

### ●●● ressources nationales

#### population & démographie

**INSEE** (Institut national de la statistique et des études économiques)

Projections de **population à l'horizon 2070** : une population plus âgée qu'en 2026, et probablement moins nombreuse

*Insee Première n° 2108 paru le 08 juin 2026*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/9004289>

**Flux migratoires** : les entrées sur le territoire diminuent en 2024 et retrouvent leur niveau d'avant-crise sanitaire

*Insee Première n°2107 paru le 04 juin 2026*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8998082>

#### santé

**DREES** (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques)

**Causes de décès** en France : Nouvelle baisse de la mortalité en 2024 malgré une hausse de celle due aux maladies respiratoires

*Études et résultats n° 1375 paru le 23 juin 2026*

[https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2026-06/ER1375\\_Causes\\_décès\\_2024.pdf](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2026-06/ER1375_Causes_décès_2024.pdf)

**Causes de décès** en France - Un tiers des décès sont associés à des comorbidités ou à des antécédents médicaux en 2024

*Études et résultats n° 1376 paru le 23 juin 2026*

[https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2026-06/ER1376\\_Causes\\_associées\\_décès\\_2024\\_0.pdf](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2026-06/ER1376_Causes_associées_décès_2024_0.pdf)

Incidence des **cancers** : les personnes modestes développent plus souvent des formes graves, diagnostiquées plus tardivement

*Études et résultats n° 1374 paru le 04 juin 2026*

[https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2026-06/ER1374\\_Incidence\\_cancer\\_0.pdf](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2026-06/ER1374_Incidence_cancer_0.pdf)

**Urgences** : la moitié des patients attendent moins d'une demi-heure avant le début des soins, mais un sur dix plus de 2 heures 30

*Études et résultats n° 1373 paru le 02 juin 2026*

[https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2026-06/ER1373\\_Urgences\\_Durées\\_étapes.pdf](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2026-06/ER1373_Urgences_Durées_étapes.pdf)

**Urgences** : la durée de passage a augmenté en dix ans, particulièrement pour les patients aux parcours les plus longs

*Études et résultats n° 1372 paru le 01 juin 2026*

[https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2026-06/ER1372\\_Urgences\\_Durée\\_passage.pdf](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2026-06/ER1372_Urgences_Durée_passage.pdf)

## Santé publique France

Analyse de six années de recours à l'alcoomètre, outil en ligne d'autoévaluation des risques de sa **consommation d'alcool**

*Collection « Le point sur... », publié le 16 juin 2026*

[https://www.santepubliquefrance.fr/sites/default/files/cadic\\_files/documents/spf00006668.pdf](https://www.santepubliquefrance.fr/sites/default/files/cadic_files/documents/spf00006668.pdf)

Surveillance épidémiologique des **anomalies congénitales** en France dans les territoires couverts par un registre : période 2019-2021

*Collection « Données de surveillance », publié le 16 juin 2026*

[https://www.santepubliquefrance.fr/sites/default/files/cadic\\_files/documents/spf00006640.pdf](https://www.santepubliquefrance.fr/sites/default/files/cadic_files/documents/spf00006640.pdf)

Le **zona** et les douleurs post-zostériennes en France : Analyse descriptive du fardeau hospitalier et de son évolution entre 2008 et 2021

*Collection « État des connaissances », publié le 29 juin 2026*

[https://www.santepubliquefrance.fr/sites/default/files/cadic\\_files/documents/spf00006709.pdf](https://www.santepubliquefrance.fr/sites/default/files/cadic_files/documents/spf00006709.pdf)

Suivi des prescriptions antifongiques et **infections nosocomiales à champignons** : données issues des enquêtes nationales de prévalence en 2017 et 2022 en établissements de santé

*Article paru dans le BEH n°14, paru le 9 juin 2026*

<https://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2026/14/index.html>

Parcours diagnostique de l'**autisme chez les enfants et adolescents** : adéquation aux recommandations de bonnes pratiques

*Article paru dans le BEH n°14, paru le 9 juin 2026*

<https://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2026/14/index.html>

**Grandes causes de mortalité** et principales causes associées en France en 2024

*Article paru dans le BEH n°15, paru le 23 juin 2026*

[https://www.santepubliquefrance.fr/sites/default/files/cadic\\_files/documents/spf00006729.pdf](https://www.santepubliquefrance.fr/sites/default/files/cadic_files/documents/spf00006729.pdf)

**CREDOC** (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie)

L'**IA émotionnelle**, un ami qui vous veut du bien ?

*Consommation & Modes de Vie N°CMV359 parue en juin 2026*

<https://www.credoc.fr/publications/lia-emotionnelle-un-ami-qui-vous-veut-du-bien>

**HAS** (Haute autorité en santé)

**Intelligence artificielle en santé** : bien l'utiliser et bien se protéger

*Guide usagers mis en ligne le 18 juin 2026*

[https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_4023307/fr/intelligence-artificielle-en-sante-bien-l-utiliser-et-bien-se-protéger](https://www.has-sante.fr/jcms/p_4023307/fr/intelligence-artificielle-en-sante-bien-l-utiliser-et-bien-se-protéger)

**Barrières linguistiques en santé** : quand les mots manquent, le risque augmente

*Flash sécurité patient publié en juin 2026*

[https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2026-05/dir2/flash\\_securite\\_patient\\_-\\_barrieres\\_linguistiques\\_en\\_sante\\_quand\\_les\\_mots\\_manquent\\_le\\_risque\\_augmente.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2026-05/dir2/flash_securite_patient_-_barrieres_linguistiques_en_sante_quand_les_mots_manquent_le_risque_augmente.pdf)

Tirzépatide (**Mounjaro®**, solution injectable en stylo pré-rempli)

**Avis de primo-inscription adopté le 6 mai 2026**

[https://www.has-sante.fr/upload/docs/evamed/CT-21681\\_MOUNJARO\\_PIC\\_INS\\_AvisDef\\_CT21681.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/evamed/CT-21681_MOUNJARO_PIC_INS_AvisDef_CT21681.pdf)

Pertinence du dosage de la **chlorderconémie** et prise en charge des patients

*Recommandation de bonne pratique mise en ligne le 24 juin 2026*

[https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_4092688/fr/pertinence-du-dosage-de-la-chlordeconemie-et-prise-en-charge-des-patients](https://www.has-sante.fr/jcms/p_4092688/fr/pertinence-du-dosage-de-la-chlordeconemie-et-prise-en-charge-des-patients)

**ANSES** (Agence nationale de sécurité sanitaire)

ChlorExpo : Étude affinée de l'**exposition alimentaire de la population des Antilles au chlordécone**

*Rapport d'expertise collective paru le 4 juin 2026*

<https://www.anses.fr/system/files/CHLOREXPO-2020-SA-0065-RA.pdf>

**Observatoire de l'alimentation (OQALI)**

Suivi du Nutri-Score par l'Oqali – Bilan annuel 2025

*Rapport publié le 17 juin 2026*

<https://www.oqali.fr/actualites/suivi-du-nutri-score-par-loqali-bilan-annuel-2025/>

**Service.public.fr**

**Infections sexuellement transmissibles** : un test gratuit à domicile pour les jeunes hommes

*Information publiée le 9 juin 2026*

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A17530>

**OFDT** (Observatoire français des drogues et des tendances addictives)

**Point SINTES n° 11** : L'OFDT publie les résultats des collectes du dispositif SINTES réalisées en 2024 et 2025.

*Note publiée le 11 juin 2026*

<https://www.ofdt.fr/publication/2026/point-sintes-ndeg-11-2686>

## social

**DREES** (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques)

L'**aide sociale à l'enfance** - Édition 2026

*Dossier de la DREES n° 138, paru le 30 juin 2026*

[https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2026-06/DD138\\_ASE\\_2026.pdf](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2026-06/DD138_ASE_2026.pdf)

L'**aide sociale aux personnes âgées ou handicapées** - Perte d'autonomie et handicap - Édition 2026

*Panorama de la DREES paru le 25 juin 2026*

[https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2026-06/Panorama%20PAPH\\_2026\\_Vue%20d%27ensemble\\_0.pdf](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2026-06/Panorama%20PAPH_2026_Vue%20d%27ensemble_0.pdf)

Le nombre de **proches aidants** à la vie quotidienne baisse de 6 % entre 2008 et 2022, et l'aide apportée s'intensifie

*Études et résultats n° 1377 paru le 24 juin 2026*

[https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2026-06/ER1377\\_Proches\\_aidants.pdf](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2026-06/ER1377_Proches_aidants.pdf)

**INSEE** (Institut national de la statistique et des études économiques)

Les **changements environnementaux** inquiètent, mais les pratiques quotidiennes ne sont pas guidées par l'écologie

*INSEE Première n° 2113, paru le 25 juin 2026*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/9013289>

La **consommation des ménages** en 2025 : La consommation des ménages ralentit en dépit d'une forte décélération des prix

*INSEE Première n° 2110, paru le 16 juin 2026*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/9006503>

Dans les grandes agglomérations, une contribution du **parc** [de logement] **social** à la mixité limitée par sa concentration spatiale et l'inégale répartition de ses occupants

*INSEE Analyses n° 121 paru le 02 juin 2026*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/9003866>

## Gouvernement

Guide d'usage de l'**IA pour les agents publics de l'État**

*Guide mis en ligne en juin 2026*

<https://ia.numerique.gouv.fr/ressources/guide-dusage-de-lia/>

## Service.public.fr

Entrée en vigueur du **congé supplémentaire de naissance** : quelles sont les modalités pratiques ?

*Information publiée le 03 juin 2026*

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18939>

## formation-éducation

**INSEE** (Institut national de la statistique et des études économiques)

**Obtenir son diplôme** améliore les chances d'accéder aux postes les plus qualifiés

*INSEE Première n° 2109, paru le 10 juin 2026*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/9003866>

**DEEP** (Direction de l'évaluation, des études et de la prospective)

**Géographie de l'École**, édition 2026

*Ouvrage publié le 30 juin 2026*

<https://www.education.gouv.fr/depp/geographie-de-l-ecole>

Journée nationale de lutte contre le **harcèlement à l'école** : résultats de la grille d'auto-évaluation des élèves

*Note d'information n°26-20 parue le 9 juin 2026*

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/depp-ni-26-20-barometre-harcelementpdf-516989.pdf>

**Insertion professionnelle des apprentis** de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2023

*Note d'information n°26-27 parue le 25 juin 2026*

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/depp-ni-2026-27inserjeuens-apprentispdf-518171.pdf>

**Insertion des lycéens professionnels et étudiants de niveau CAP à BTS** deux ans après leur sortie d'études en 2023

*Note d'information n°26-26 parue le 25 juin 2026*

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/depp-ni-2026-26inserjeuneslyceens-propdf-518165.pdf>

**Parcours scolaires** de l'entrée en seconde professionnelle aux premières années dans le supérieur des élèves qui se sont présentés au **DNB en 2019**

*Note d'information n°26-24 parue le 18 juin 2026*

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/deppni-2026-24parcours-scolairesokpdf-517766.pdf>

Test de positionnement de **première année de CAP 2025** : 10 % des élèves sont en difficulté en compréhension de l'écrit et en résolution de problèmes

*Note d'information n°26-23 parue le 16 juin 2026*

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/depp-ni-2026-23test-de-positionnement-cappdf-517331.pdf>

Test de positionnement de **seconde 2025** : des résultats en baisse en français dans les deux voies et en mathématiques pour la voie professionnelle

*Note d'information n°26-22 parue le 16 juin 2026*

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/depp-ni-2026-22test-de-positionnement-secondepdf-517325.pdf>

## Santé publique France

Facteurs associés à la présence d'au moins un trouble probable de **santé mentale chez les enfants scolarisés** de 6 à 11 ans : résultats de l'étude Enabee 2022 en France hexagonale

*Collection « Études & résultats », publié le 2 juin 2026*

[https://www.santepubliquefrance.fr/sites/default/files/cadic\\_files/documents/spf00005842.pdf](https://www.santepubliquefrance.fr/sites/default/files/cadic_files/documents/spf00005842.pdf)

Étude sur la **santé mentale des jeunes scolarisés en Guadeloupe** en 2023

*Article paru dans le BEH n°14, paru le 9 juin 2026*

<https://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2026/14/index.html>

**INJEP** (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire)

Pourquoi un quart des jeunes vivent toujours **chez leurs parents à 23 ans ?**

*Analyse & synthèse n°95, publié le 09 juin 2026*

<https://injep.fr/publication/pourquoi-un-quart-des-jeunes-vivent-toujours-chez-leurs-parents-a-23-ans/>

**SIES** (sous-direction des systèmes d'information et études statistiques)

Les **effectifs étudiants des INSPÉ** en 2025-2026

*Note flash du SIES n° 2026-13 parue le 11 juin 2026*

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-effectifs-etudiants-des-inspe-en-2025-2026-101609>

Les effectifs inscrits en **cycle ingénieur** en 2025-2026

*Note flash du SIES n° 2026-14 parue le 11 juin 2026*

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-effectifs-inscrits-en-cycle-ingenieur-en-2025-2026-101608>

**Effectifs universitaires** en 2025-2026

*Note flash du SIES n° 2026-11 parue le 4 juin 2026*

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/effectifs-universitaires-en-2025-2026-101549>

Étudiants inscrits en **BUT** en 2025-2026

*Note flash du SIES n° 2026-12 parue le 4 juin 2026*

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/etudiants-inscrits-en-en-2025-2026-101556>

## ●●● ressources locales

### population & démographie

**ORS La Réunion** (Observatoire régional de la santé)

**Portrait régional 2026**

*Observation territoriale parue en juin 2026*

<https://www.ors-reunion.fr/observation-territoriale-obster-portrait-regional-2026.html>

**Portrait des EPCI 2026** (Établissements publics de coopération intercommunale)

*5 Observations territoriales [CASUD, CINOR, CIREST, CIVIS, TCO] parues en juin 2026*

<https://www.ors-reunion.fr/observation-territoriale-obster-portrait-des-etablissements-publics-de.html>

**INSEE** (Institut national de la statistique et des études économiques)

**Émissions de CO2 des voitures** à La Réunion : une tonne par adulte

*Insee Analyses n° 107, paru le 16 juin 2026*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/9006424>

**ARS La Réunion** (Agence régionale de santé)

La Kaz'1000 jours Les Orchidées : première **Maison des 1000 premiers jours** labellisée à La Réunion

*Actualité parue le 26 juin 2026*

<https://www.lareunion.ars.sante.fr/la-kaz1000-jours-les-orchidees-premiere-maison-des-1000-premiers-jours-labellisee-la-reunion-0>

### santé

**ORS La Réunion** (Observatoire régional de la santé)

Dossier documentaire **obésité**

*2e édition, parue en juin 2026*

[https://www.ors-reunion.fr/IMG/pdf/orsreu\\_ddoc\\_obesite\\_2e\\_ed\\_2026.pdf](https://www.ors-reunion.fr/IMG/pdf/orsreu_ddoc_obesite_2e_ed_2026.pdf)

La **santé sexuelle** à La Réunion 2026

*Infographie publiée le 1<sup>er</sup> juin 2026*

<https://www.ors-reunion.fr/infographie-la-sante-sexuelle-a-la-reunion-2026.html>

L'activité de **greffes de rein** à La Réunion

*Infographie parue le 16 juin 2026*

<https://www.ors-reunion.fr/infographie-l-activite-de-greffes-de-rein-a-la-reunion-2026.html>

Les **drogues illicites** à La Réunion

*Synthèse des données disponibles et infographie parues en juin 2026*

<https://www.ors-reunion.fr/synthese-les-drogues-illicites-a-la-reunion.html>

Le cancer du col de l'utérus à La Réunion 2026

*Infographie parue le 30 juin 2026*

<https://www.ors-reunion.fr/infographie-le-cancer-du-col-de-l-uterus-a-la-reunion-2026.html>

**ARS La Réunion** (Agence régionale de santé)

**HANDIDENT** : un nouveau dispositif pour améliorer l'accès aux soins bucco-dentaires des **personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes vivant avec un handicap** à La Réunion

*Actualité parue le 24 juin 2026*

<https://www.lareunion.ars.sante.fr/handident-un-nouveau-dispositif-pour-ameliorer-lacces-aux-soins-bucco-dentaires-des-personnes-agees>

## social

**DEETS de La Réunion** (Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)

L'**emploi intérimaire** repart à la hausse à La Réunion au 1 trimestre 2026

*Réuni'stat n°5 paru le 29 juin 2026*

[https://reunion.deets.gouv.fr/sites/reunion.deets.gouv.fr/IMG/pdf/0\\_reuni\\_stat\\_-\\_l\\_emploi\\_interimaire\\_-\\_t1\\_2026.pdf](https://reunion.deets.gouv.fr/sites/reunion.deets.gouv.fr/IMG/pdf/0_reuni_stat_-_l_emploi_interimaire_-_t1_2026.pdf)

**CGSS de La Réunion** (Caisse générale de sécurité sociale)

Les **données essentielles autour de la retraite** à La Réunion 2025

*Infographie publiée en juin 2026*

<https://www.cgss.re/les-donnees-essentielles-autour-de-la-retraite-la-reunion>

## formation-éducation

**INSEE** (Institut national de la statistique et des études économiques)

L'élévation du **niveau de formation des jeunes** à La Réunion favorise leur insertion sur le marché du travail

*INSEE Analyses n° 106, paru le 09 juin 2026*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/9003383>

**DEEP** (Direction de l'évaluation, des études et de la prospective)

**Portraits de territoires 2026** : Académie de La Réunion (acquis des élèves et performances des établissements)

*Document publié le 11 juin 2026*

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/portraits-de-territoires-2026-academie-de-la-reunion-517154.pdf>

## Service public départemental de l'autonomie & Conférence territoriale de l'autonomie : mise en place à la Réunion

Les politiques du handicap et de l'autonomie ont longtemps été cloisonnées, avant que leur « dénominateur commun » la perte d'autonomie ne permette de les rapprocher, la manifestation la plus éclatante de cette tendance à la fois lourde et actuelle étant la création par la loi du 7 août 2020 (« relative à la dette sociale et à l'autonomie ») d'une 5<sup>ème</sup> branche « risque » au sein de la Sécurité sociale dédiée à l'autonomie, ciblant indifféremment les personnes en situation de handicap (PSH) et les personnes âgées dépendantes (PAD), et confiée à la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).

Cette convergence des problématiques d'autonomie se manifeste également, par exemple, par la reconnaissance institutionnelle des aidants familiaux (actifs auprès de PSH comme de PAD), ou par le développement plus récent des Maisons départementales de l'autonomie, dont la vocation est d'étendre aux PAD la logique de « guichet unique » de la MDPH dont bénéficient les PSH depuis la loi de 2005.

C'est dans ce contexte qu'est intervenue la création de Services publics départementaux de l'autonomie (SPDA), par la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 « portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie ».

A La Réunion, comme le Conseil départemental le rappelle, l'installation de la CTA intervient dans un contexte marqué par le vieillissement de la population et l'évolution des besoins liés à la perte d'autonomie. En effet, à La Réunion, près de 180 000 habitants ont aujourd'hui plus de 60 ans et cette proportion devrait atteindre près de 26 % de la population d'ici 2050.

Plus de 77 000 Réunionnais bénéficient également d'une reconnaissance administrative du handicap.

Ces différents éléments de contexte justifient largement que le Regard de Marie se porte sur la réunion, le 1<sup>er</sup> juin dernier dans l'hémicycle départemental, de la première Conférence territoriale de l'autonomie, instance de pilotage de ce SPDA à La Réunion comme dans le reste de la France.

### Le Service public départemental de l'autonomie

Le Service public départemental de l'autonomie vient s'intégrer dans la partie législative du Code de l'action sociale et des familles (CASF), dans son livre 1<sup>er</sup> (« Dispositions générales ») qui contient désormais dans son titre IV (« Institutions ») un chapitre IX consacré aux « Institutions communes aux personnes âgées et aux personnes handicapées » (articles L149-1 à L149-13), dans lequel une section 3 est consacrée au SPDA (articles L149-5 à L149-13).

Concrètement, les objectifs du SPDA sont de simplifier les parcours, d'améliorer l'accès aux droits et de renforcer la coordination des acteurs au service des PAD et PSH, leur permettant ainsi plus facilement de trouver le bon interlocuteur, accéder aux droits, être accompagné sans rupture de parcours.

Appuyons nous sur la loi de 2024 et le CASF pour bien comprendre ce dont il s'agit.

L'article L149-5 du CASF instaure un SPDA dans chaque département afin de faciliter les démarches des publics ciblés et de leurs proches aidants, en garantissant que les services et les aides dont ils bénéficient sont coordonnés, que la continuité de leur parcours est assurée et que leur maintien à domicile est soutenu, dans le respect de leur volonté et en réponse à leurs besoins.

Si la départementalisation de ce service public peut étonner dans un pays centralisé comme le nôtre, l'égalité territoriale est garantie par le cahier des charges national que les SPDA doivent mettre en œuvre, fixé par arrêté des ministres compétents, précisant le socle commun des missions et un référentiel de qualité de service.

Ce SPDA est assuré conjointement par :

- des collectivités locales au sens large : les Conseils départemental et municipal, et les établissements publics associés : établissements publics de coopération intercommunale (EPCI ; à La Réunion : CASUD, CINOR, CIREST, CIVIS et TCO) et centres communaux voire intercommunaux d'action sociale ;
- des institutions représentant localement les services de l'Etat : l'Agence régionale de santé, le Rectorat d'académie, et les acteurs du service public de l'emploi ;
- les établissements, les services et les dispositifs de prise en charge ;
- les communautés professionnelles territoriales de santé ;
- les organismes locaux et régionaux de sécurité sociale ;
- la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) ;
- les établissements labellisés « France Services ».

On peut voir dans cette liste la volonté de réunir l'ensemble des acteurs concernés dans la prise en charge de l'autonomie. Pour autant, le SPDA est mis en œuvre « *dans le respect des compétences respectives de ses membres* » (art. L149-5) et la Conférence territoriale de l'autonomie, véritable cheville ouvrière du SDA, ne dispose pas de la personnalité juridique morale.

En effet, le SPDA ne constitue ni un nouveau dispositif, ni une nouvelle structure administrative, ni un guichet unique supplémentaire : il s'agit d'un cadre formalisé visant à mieux articuler les acteurs et les dispositifs existants, pour des parcours plus simples, plus lisibles et plus efficaces.

Le SPDA vise donc à apporter des réponses plus simples, plus lisibles et mieux coordonnées, visant à fournir à chaque personne un accompagnement adapté à ses besoins, quel que soit son lieu de résidence ou sa situation. Il s'articule autour de quatre missions :

- faciliter l'accueil, l'information et l'orientation des usagers ;
- garantir l'accès aux droits et aux prestations ;
- soutenir des parcours personnalisés, continus et coordonnés ;
- développer les actions de prévention et d'aller-vers auprès des publics les plus vulnérables.

L'objectif est notamment de mettre fin aux ruptures de parcours et de renforcer la coopération entre les acteurs pour offrir un accompagnement plus efficace.

## La Conférence territoriale de l'autonomie (CTA)

La conférence territoriale de l'autonomie coordonne les actions des membres du SPDA, élabore un programme annuel d'actions et alloue des financements pour prévenir la perte d'autonomie et soutenir l'habitat inclusif.

Elle est composée de représentants des services publics et d'autres acteurs concernés.

L'article L149-7 du CASF instaure au sein du SPDA les Conférences territoriales de l'autonomie, qui sont investis des missions suivantes :

- coordonner l'action de ses membres au moyen d'un programme annuel d'actions qui décline, en fonction des besoins du territoire, les moyens et les contributions respectifs des membres ;
- allouer des financements pour prévenir la perte d'autonomie et soutenir le développement de l'habitat inclusif.

L'article L149-8 indique que la CTA est présidée par le président du Conseil départemental, et « vice-présidé » par le Directeur général de l'ARS.

Le président de la CTA réunit l'ensemble du SPDA au moins une fois par an, notamment pour les consulter sur le programme d'actions prévu par la loi.

L'article L149-10 est particulièrement important en termes opérationnels puisqu'il prévoit qu'en dérogation aux règles du code de la santé publique visant la confidentialité de l'état de santé, les organismes et les services impliqués puissent partager les informations personnelles « *strictement nécessaires à l'accomplissement des missions* ».

La commission des financeurs établit un plan trisannuel pour financer des actions de prévention et d'accompagnement des personnes âgées et handicapées.

L'article L149-11 précise enfin que la CTA se réunit également sous la forme d'une « Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie ».

L'objectif est de coordonner plus efficacement l'ensemble des acteurs pour assurer une véritable continuité de l'accompagnement en proximité. Ces CTA sont chargées de piloter le dispositif dans les départements et d'allouer les financements nécessaires.

## La première CTA de La Réunion, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Le 1er juin 2026, le Conseil départemental et l'ARS de La Réunion ont installé la Conférence Territoriale de l'Autonomie (CTA), qui constitue donc la principale instance de gouvernance du SPDA, chargée de piloter cette démarche à l'échelle de notre île.

La CTA a principalement réuni, outre le CD et l'ARS de La Réunion, les représentants de l'Éducation nationale, des Mairies et des CCAS (Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS), France Travail, la Préfecture, la CAF, la CGSS la MDPH, le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), les partenaires du secteur médico-social et les représentants des usagers.

L'objectif était d'élaborer un programme d'actions, qui sera communiqué ultérieurement.

La CTA, instance de gouvernance stratégique du SPDA, se réunira désormais tous les ans afin de veiller au bon respect du cahier des charges national sur le territoire, et définir un programme d'actions annuel dans le but de continuer à faciliter la vie des personnes concernées et simplifier leurs parcours. Rendez-vous est donné fin août pour une large concertation, et des rencontres territorialisées associant l'ensemble des acteurs concernés.

## Ce « *Regard de Marie* » s'appuie sur les ressources suivantes :

### **Code de l'action sociale et des familles**

articles L149-5 et s.

*Version en vigueur au 30 juin 2026*

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000049387625>

### **Conseil départemental de La Réunion**

Conférence territoriale de l'Autonomie : vers une meilleure coordination, pour simplifier davantage la vie des usagers -

*Actualité publiée le 3 juin 2026*

<https://www.departement974.fr/actualite/conference-territoriale-de-lautonomie-vers-une-meilleure-coordination-pour-simplifier>

### **Agence régionale de santé La Réunion**

Personnes âgées, handicap et aidants : La Réunion se mobilise autour d'une stratégie commune

*Actualité publiée le 2 juin 2026*

<https://www.lareunion.ars.sante.fr/personnes-agees-handicap-et-aidants-la-reunion-se-mobilise-autour-dune-strategie-commune>